

# SENTIER DU "GRAND POIRON"



## **La Randonnée :**

-Au départ du parking du Grand Poiron, prendre la RD 88 en direction de la Limouzinière, puis, à droite, jusqu'au « moulin de la Boule ». Au giratoire, prendre le chemin sur votre gauche, jusqu'au « Pré du château ».

-Le parcours vous mènera jusqu'à la route départementale (RD) 36, que vous longerez un peu et quitterez une première fois pour la traverser afin de prendre la route communale en direction de « la Martinière ». Avant le village, prenez le chemin sur votre gauche qui longera le village « le Tremblais » et qui vous mènera jusqu'au village du « petit Jarry ». Vous contournez le village du « Tremblais » et vous traverserez à nouveau la route départementale 36 pour arriver au village du « grand Poiron » qui vous mènera jusqu'au parking du départ.



**Ce triangle signifie qu'il existe quelques portions de chemin parfois difficiles en période hivernale. Il vous est proposé, si vous le souhaitez, d'utiliser les variantes (en pointillé bleu).**

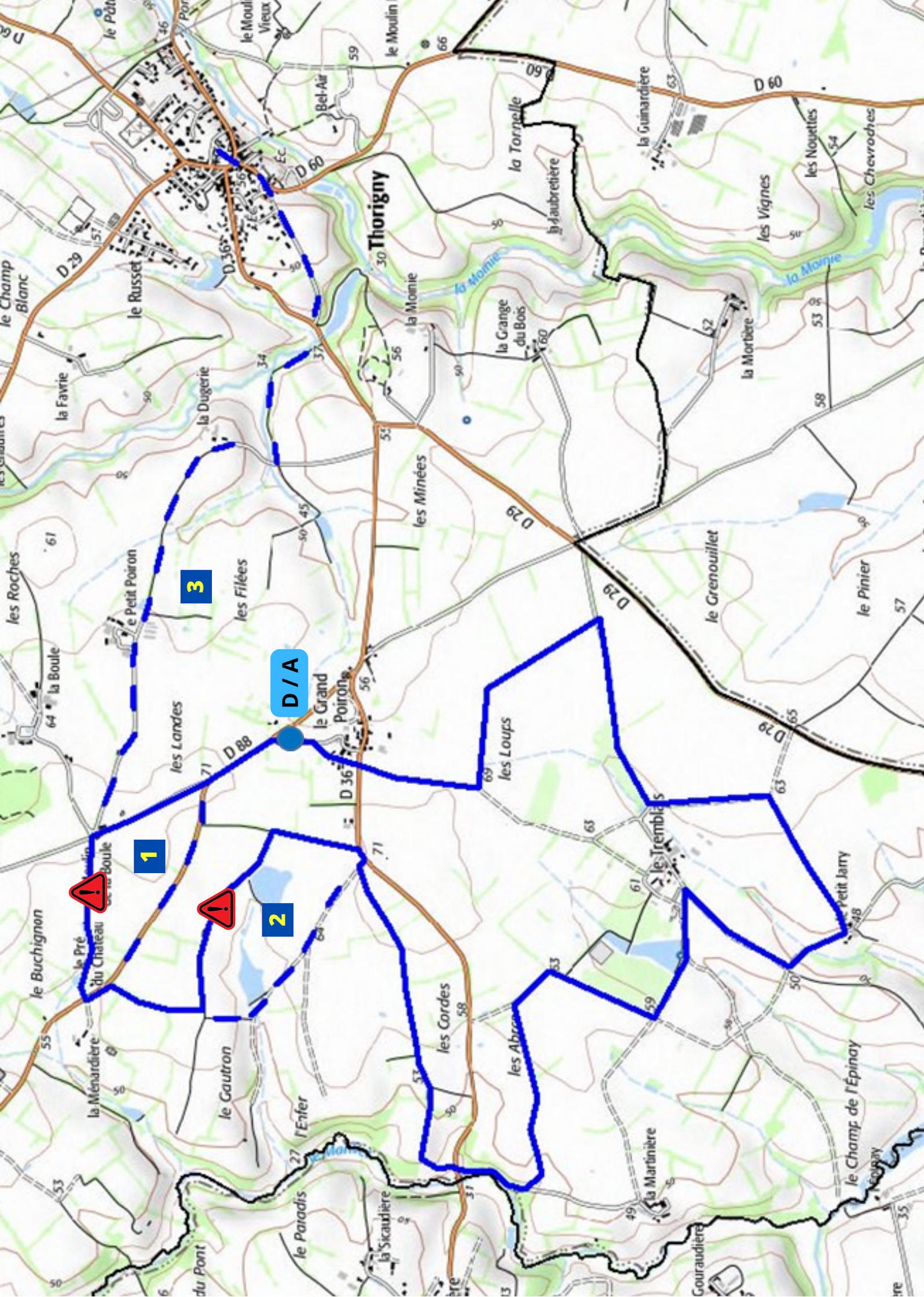
1-Si le chemin creux entre le « moulin de la Boule » et « le Pré du Château » est trop humide, possibilité de suivre la RD 88 pour rejoindre le circuit au niveau du « Pré du château ».

2-Sur le chemin qui se situe en face du village « le pré du Château », après avoir marché sur environ 350 m, en période hivernale, il vous est proposé de continuer le chemin qui va sur votre droite plutôt que de prendre celui sur votre gauche, une partie étant relativement humide.

3-Plutôt que de partir du parking du grand Poiron, vous avez la possibilité de démarrer votre circuit à partir de la place de l'église. Il vous faudra alors, parcourir 6 km de plus (aller/retour). Le circuit bleu a été balisé à partir de la place de l'église.

**Longueur : 9,90 km**  
**Durée de la Randonnée : 2h15**  
**Couleur du balisage : Bleu**

**Parking Départ et Arrivée : Le grand Poiron, direction la Limouzinière**  
**Quelques portions délicates en saison hivernale (proposition de variantes)**  
**Proportion de chemins : 80 % - route : 20 %**



3

D/A

1

2